

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 30 septembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Sommets tenue le 30 septembre 2025 à 18 h 30 au centre administratif situé au 449, rue Percy à Magog.

**PRÉSENCE**

Mme Caroline Lacroix, présidente  
Mme Karine Morin, vice-présidente  
M. Pierre Asselin  
Mme Josée Banville  
M. Benoit Champagne  
Mme Mélissa Fournier  
Mme Jelena Jovic  
Mme Alexandra Lebreux-Marin  
M. Jean-François Paradis  
M. Étienne Poirier  
M. Bruno Thivierge  
Mme Béatrice Vandevelde  
Et Lisa Rodrigue, directrice générale

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Serge Dion, directeur général adjoint

Martin Charron, directeur du Service des ressources humaines

Maxime Ferland, directeur du Service des ressources matérielles

**ABSENCE**

Mme Julie Jutras  
Mme Angèle Latulippe

**1. OUVERTURE**

**CA-250930-1.1**

**Ouverture de la séance par la présidente à 18 h 30**

La présidente souhaite la bienvenue à tous les membres.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

**CA-250930-1.2**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Bruno Thivierge, administrateur, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**CA-250930-1.3**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025**

Il est proposé par Étienne Poirier, administrateur, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**CA-250930-1.4**

**Inscription au procès-verbal du nom des membres désignés du conseil d'administration**

| Membres de la communauté  | Candidate élue          |
|---|-------------------------|
| Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles | Angèle Latulippe        |
| Personne âgée de 18 à 35 ans  | Alexandra Lebreux-Marin |

**CA-250930-1.5**

**Assermentation des nouveaux administrateurs par la directrice générale (art. 143.3 LIP)**

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c I-13.3), la directrice générale reçoit le serment d'Alexandra Lebreux-Marin.

Angèle Latulippe sera assermentée lors de la prochaine séance en raison de son absence.

**CA-250930-1.6**

**Période de questions du public et suivis**

Mme Sophie Audette Chapdelaine fait des représentations en lien avec un projet d'école secondaire publique alternative aux membres du conseil d'administration.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

## 2. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

### CA-250930-2.1

#### Reddition de comptes

Les membres du conseil d'administration ont reçu un document faisant état des décisions prises par la directrice générale en conformité avec le règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs.

## 3. POINTS DE DÉCISION

### SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

#### CA-250930-3.1

#### Nomination des membres des comités du conseil d'administration

##### CA-250930-3.1.1

#### Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de sept membres, dont la présidente, la directrice générale, la secrétaire générale et deux administrateurs et deux administrateurs substituts. Il y a donc quatre postes à combler.

La directrice générale, Lisa Rodrigue, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

En l'absence de Julie Jutras, administratrice, la secrétaire générale propose sa candidature.

Josée Banville, administratrice, propose sa candidature.

Pierre Asselin, administrateur, propose sa candidature comme membre substitut.

Bruno Thivierge, administrateur, propose sa candidature comme membre substitut.

Lisa Rodrigue, directrice générale, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Julie Jutras et Josée Banville sont nommées membres et Pierre Asselin et Bruno Thivierge sont nommés membres substituts du comité de gouvernance et d'éthique.

**Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets**

**CA-250930-3.1.2**

**Comité de vérification**

Le comité de vérification est composé de cinq membres, dont la directrice générale, le directeur du Service des ressources financières et trois administrateurs. Il y a donc trois postes à combler.

La directrice générale, Lisa Rodrigue, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

En l'absence d'Angèle Latulippe, administratrice, la secrétaire générale propose sa candidature.

Caroline Lacroix, administratrice, propose sa candidature.

Karine Morin, administratrice, propose sa candidature.

Lisa Rodrigue, directrice générale, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Angèle Latulippe, Caroline Lacroix et Karine Morin sont nommées membres du comité de vérification.

**CA-250930-3.1.3**

**Comité des ressources humaines**

Le comité des ressources humaines est composé de sept membres, dont la présidente, la directrice générale, le directeur du Service des ressources humaines, deux administrateurs et deux administrateurs substituts. Il y a donc quatre postes à combler.

La directrice générale, Lisa Rodrigue, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Bruno Thivierge, administrateur, propose sa candidature.

Mélissa Fournier, administratrice, propose sa candidature.

En l'absence de Julie Jutras, administratrice, la secrétaire générale propose sa candidature comme membre substitut.

Alexandra Lebreux-Marin, administratrice, propose sa candidature comme membre substitut.

Lisa Rodrigue, directrice générale, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Bruno Thivierge et Mélissa Fournier sont nommés membres et Julie Jutras et Alexandra Lebreux-Marin sont nommées membres substituts du comité des ressources humaines.

**Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets**

**CA-250930-3.1.4**

**Comité consultatif sur le transport scolaire**

Le comité consultatif sur le transport scolaire est composé de six membres, dont la directrice générale ou le directeur général adjoint, le responsable du Service du transport, un directeur d'école, un représentant du comité de parents et deux administrateurs. Il y a donc deux postes à combler.

La directrice générale, Lisa Rodrigue, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Benoit Champagne, administrateur, propose sa candidature.

Josée Banville, administratrice, propose sa candidature.

Lisa Rodrigue, directrice générale, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Benoit Champagne et Josée Banville sont nommés membres du comité consultatif sur le transport scolaire.

**CA-250930-3.1.5**

**Comité d'examen des plaintes**

Le comité d'examen des plaintes est composé de six membres, dont la directrice générale ou le directeur général adjoint, trois administrateurs et deux administrateurs substituts. Il y a donc cinq postes à combler.

La directrice générale, Lisa Rodrigue, ouvre la période de mise en nomination pour les postes à combler.

Étienne Poirier, administrateur, propose sa candidature.

Alexandra Lebreux-Marin, administratrice, propose sa candidature.

Pierre Asselin, administrateur, propose sa candidature.

Benoit Champagne, administrateur, propose sa candidature comme membre substitut.

Jelena Jovic, administratrice, propose sa candidature comme membre substitut.

Lisa Rodrigue, directrice générale, déclare close la période de nomination.

Considérant l'absence d'opposition, Étienne Poirier, Alexandra Lebreux-Marin et Pierre Asselin sont nommés membres et Benoit Champagne et Jelena Jovic sont nommés membres substituts du comité d'examen des plaintes.

Béatrice Vandevelde se joint à la séance à 18 h 54.

**CA-250930-3.2**

**Modification de deux actes d'établissements – Adoption**

CONSIDÉRANT les articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets**

CONSIDÉRANT les résolutions CA-241126-3.4 et CA-250325-3.3;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de mettre à la disposition de l'école secondaire de la Ruche certains locaux du Centre d'éducation des adultes des Sommets pour accueillir des classes spécialisées;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice,

QUE les actes d'établissements de l'école secondaire de la Ruche et du Centre d'éducation des adultes des Sommets soient amendés et adoptés tels que déposés et qu'ils soient effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Martin Charron se joint à la séance.

**RESSOURCES HUMAINES**

**CA-250930-3.3**

**Politique de télétravail – Autorisation de consultation**

Il est proposé par Pierre Asselin, administrateur, et résolu :

D'autoriser la consultation, par les instances concernées, de la politique relative au télétravail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Martin Charron quitte la séance.

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

**CA-250930-3.4**

**Plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets – 2026-2027 à 2028-2029 – Autorisation de consultation**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur le plan triennal de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal soumis pour consultation reflète adéquatement la réalité du Centre de services scolaire des Sommets ainsi que les perspectives de développements;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de renouvellement d'entente avec les municipalités concernées sont prévues dans le plan triennal.

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2027 à 2028-2029.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-250930-3.5**

**Répartition des services éducatifs entre les établissements – Année scolaire 2026-2027 – Autorisation de consultation**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit déterminer la répartition des services éducatifs dispensés par chacun de ses établissements, conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur la répartition des services éducatifs entre les établissements 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des services éducatifs entre les établissements 2026-2027 soumise pour consultation reflète adéquatement la réalité du Centre de services scolaire des Sommets;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, de la répartition des services éducatifs dans les établissements 2026-2027 telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-250930-3.6**

**Règles et critères relatifs à l'inscription des jeunes dans les écoles du Centre de service scolaire des Sommets – Autorisation de consultation**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets détermine ses propres critères d'inscription, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour le Centre de services scolaire des Sommets, de modifier ses règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2026-2027 et suivantes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Sommets doit procéder aux consultations des instances concernées sur la modification de ses règles et critères d'inscription pour les années scolaires 2026-2027 et suivantes;

Il est proposé par Étienne Poirier, administrateur :

D'AUTORISER la consultation, par les instances concernées, des Règles et critères relatifs à l'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS) pour l'année scolaire 2026-2027 et suivantes, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

## RESSOURCES MATÉRIELLES

### CA-250930-3.7

#### **Demande d'ajout d'espaces – Plan québécois des infrastructures 2026-2036 – Adoption**

##### **Demande d'ajout d'espace – Ajout de classes - École secondaire de La Ruche**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil globale de l'immeuble du 1255, boulevard des Étudiants à Magog est atteinte et que des locaux modulaires ont été installés pour augmenter rapidement la capacité;

CONSIDÉRANT que les indicateurs statistiques ne prévoient pas de diminution de l'effectif scolaire dans cette école pour les années à venir;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant à augmenter la capacité d'accueil de l'école secondaire de La Ruche, dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

##### **Demande d'ajout d'espace – Gymnase - Notre-Dame-de-Bonsecours**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Notre-Dame-de-Bonsecours ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dans laquelle se trouvent plusieurs poutres et autres obstacles et que celle-ci fait également office de salle des dîneurs;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Pierre Asselin, administrateur, ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant la

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

construction d'un gymnase à l'école primaire Notre-Dame-de-Bonsecours dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Saint-Jean Bosco**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Saint-Jean Bosco de Magog ne dispose pas de gymnase aux dimensions conformes;

CONSIDÉRANT que le gymnase ajouté à l'école Saint-Jean Bosco pourrait également desservir l'école primaire le Solstice située de l'autre côté de la rue et que le calcul de la capacité d'accueil de ce nouveau gymnase inclut l'effectif du Solstice;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Bruno Thivierge, administrateur, ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant la construction d'un gymnase à l'école primaire Saint-Jean Bosco dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Saint-Barthélemy**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Saint-Barthélemy ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Benoit Champagne, administrateur, ET RÉSOLU :

**Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets**

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant la construction d'un gymnase à l'école primaire Saint-Barthélemy dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Masson**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Masson ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant la construction d'un gymnase à l'école primaire Masson dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Le Baluchon**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Le Baluchon ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Béatrice Vandevelde, administratrice, ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant la

**Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets**

construction d'un gymnase à l'école primaire Le Baluchon dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École primaire Notre-Dame-de-Lourdes**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école primaire Notre-Dame-de-Lourdes ne dispose pas de gymnase conforme;

CONSIDÉRANT que les cours en éducation physique se donnent dans une salle polyvalente dont la configuration ne permet pas une pratique sportive optimale;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant la construction d'un gymnase à l'école primaire Notre-Dame-de-Lourdes dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École secondaire du Tournesol**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école secondaire du Tournesol ne dispose que d'un seul gymnase et d'une seule palestre pour près de 650 élèves;

CONSIDÉRANT que le manque d'espace pour la pratique sportive limite les activités pouvant être dispensées dans l'école autant en scolaire, en parascolaire qu'en utilisation par la Ville de Windsor;

CONSIDÉRANT que les indicateurs statistiques ne prévoient pas de diminution de l'effectif scolaire dans cette école pour les années à venir;

**Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets**

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Windsor et des environs bénéficiaient d'une accessibilité accrue aux infrastructures sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Étienne Poirier, administrateur, ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant la construction d'un gymnase à l'école secondaire du Tournesol dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Demande d'ajout d'espace – Gymnase - École secondaire de l'Odyssée**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036, le ministère de l'Éducation du Québec invite les centres de services scolaires à déposer leurs demandes;

CONSIDÉRANT que le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 permet le dépôt d'une demande pour l'ajout d'espace pour la formation générale des jeunes (mesure 50511);

CONSIDÉRANT que l'école secondaire de l'Odyssée ne dispose que d'un seul gymnase pour près de 300 élèves;

CONSIDÉRANT que le manque d'espace pour la pratique sportive limite les activités pouvant être dispensées dans l'école autant en scolaire, en parascolaire qu'en utilisation par la Ville de Valcourt;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Valcourt et des environs bénéficiaient d'une accessibilité accrue aux infrastructures sportives et récréatives du CSSDS;

CONSIDÉRANT les impacts de l'activité physique sur la santé et la réussite éducative de nos élèves;

Il est proposé par Alexandra Lebreux-Marin, administratrice, ET RÉSOLU :

Que soit autorisé le Service des ressources matérielles à déposer auprès du ministère de l'Éducation du Québec une demande d'ajout d'espace (agrandissement) visant la construction d'un gymnase à l'école secondaire de l'Odyssée dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2026-2036.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RESSOURCES FINANCIÈRES**

**CA-250930-3.8**

**Budget 2025-2026 – Adoption**

Le point est ajourné au 28 octobre 2025.

Procès-verbal  
de la séance du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Sommets

#### **4. POINTS D'INFORMATION**

##### **CA-250930-4.1**

##### **Plan de mise en œuvre du PEVR pour l'année 2025-2026**

La directrice générale, Lisa Rodrigue, présente sommairement le plan de mise en œuvre du PEVR du CSSDS pour l'année scolaire 2025-2026.

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

Des correspondances entre la présidente du conseil d'administration, Caroline Lacroix et le ministre de l'Éducation sont déposées.

#### **6. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Caroline Lacroix, présidente du conseil d'administration, fait le suivi de la rencontre des présidents des conseils d'administration du 3 juillet 2025 en lien avec le contexte budgétaire.

#### **7. RAPPORT DES COMITÉS**

Aucun rapport n'est présenté.

#### **8. CLÔTURE**

##### **CA-250930-8.1**

##### **Période d'intervention des membres du conseil**

##### **CA-250930-8.2**

##### **Ajournement de la séance à 20 h 27.**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour n'ont pas été traités;

Il est proposé par Karine Morin, administratrice, et résolu :

QUE la séance soit ajournée au 28 octobre 2025 à 19 h.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **9. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Les membres du conseil d'administration font l'évaluation de la rencontre.

---

La présidente

---

La secrétaire générale